

Le Secrétariat du Milan Urban Food Policy Pact est fier d'annoncer la sixième édition des Milan Pact Awards, une initiative commune à la **Ville de Milan** et à la **Fondation Cariplo**.

Depuis leur début, les [Milan Pact Awards](#) ont rassemblé un total de 370 pratiques provenant des villes signataires du MUFPP. Les Cérémonies des MPA ont été organisés pendant les derniers Global Fora : FAO-Rome en 2016, Valence en 2017, Tel Aviv en 2018 et Montpellier en 2019.

En 2020 une édition spéciale des Milan Pact Awards a été lancée : les [Milan Pact Talks](#), un recueil de vidéos visant à partager les efforts des villes pendant la pandémie du Covid-19.

La **Cérémonie des MPA 2022** se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) pendant le Global Forum du MUFPP, du 17 au 19 Octobre. **RÉSERVEZ LA DATE!**

L'objectif des Milan Pact Awards est de stimuler l'action des Maires vers le développement de « **systèmes alimentaires durables** étant inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, garantissant une alimentation saine et abordable à tous dans un cadre fondé sur les droits de l'homme, qui minimisent le gaspillage et préservent la biodiversité tout en s'adaptant et atténuant les impacts du changement climatique ». Les Awards sont également une initiative qui vise à reconnaître l'innovation et stimuler l'échange de bonnes pratiques entre villes signataires du MUFPP.

Cet appel demande aux villes signataires de **soumettre de 1 à 3 pratiques alimentaires** en lien avec

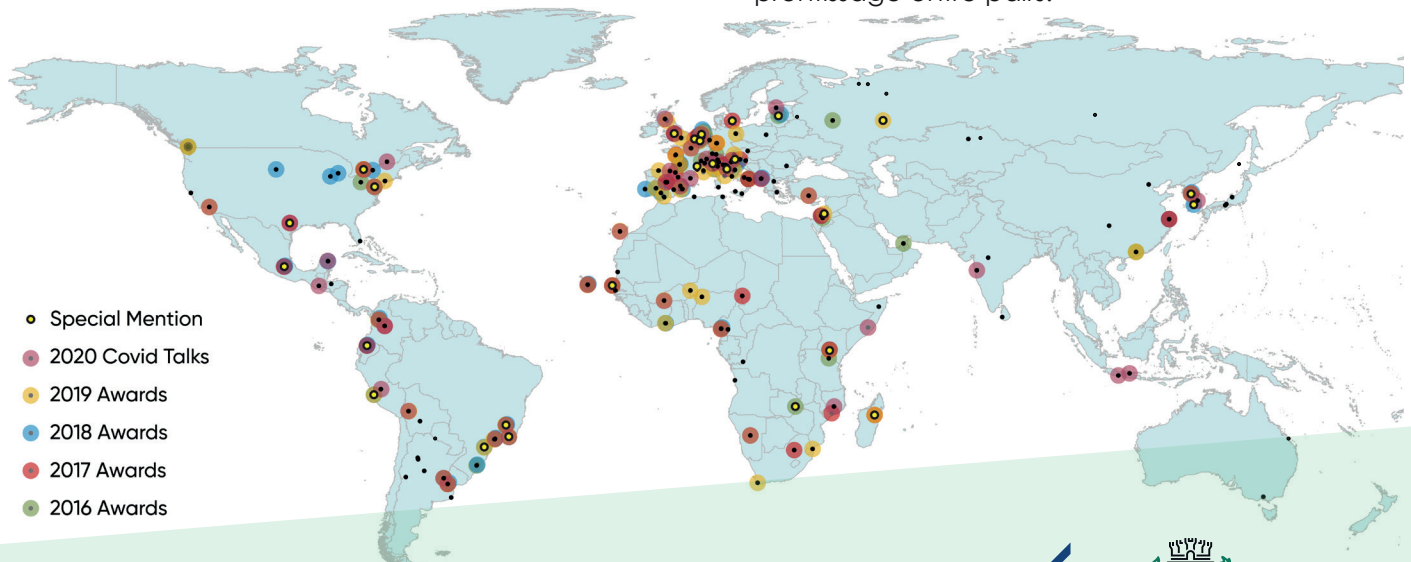
les 6 catégories du MUFPP. Nous vous prions de bien vouloir suivre les lignes directrices pour la soumission qui expliquent les critères et les procédures d'évaluation.

Cette année, le Secrétariat offre la possibilité à ceux qui envoient leurs soumissions avant le **1er Mai** (date limite de pré-candidature) de recevoir un feedback personnalisé afin d'améliorer et de renforcer leur candidature, puis de la soumettre à nouveau pour l'évaluation finale. Le délai de réception des soumissions est fixé au **mercredi 15 Juin 2022**.

Le Comité d'Evaluation évaluera les candidatures en fonction de trois critères : innovation, impact et inclusion.

**La pratique ayant obtenu la note la plus élevée dans une des six catégories du MUFPP sera récompensée par la participation au MPA Retreat et au Fellowship Programme.**

A partir de 2022, les Milan Pact Awards se tiendront tous les deux ans. Ce nouveau système permettra à la communauté MUFPP de stimuler l'échange de bonnes pratiques. L'année suivant la cérémonie des Milan Pact Awards, les six villes gagnantes participeront à le **MPA Retreat**, une mission tous frais payés d'une durée de trois jours qui aura lieu à Milan en 2023. Le MPA Retreat sera l'élément déclencheur du développement du **MUFPP Fellowship Programme**. Dans le cadre de ce programme, le Secrétariat du MUFPP favorisera l'échange de connaissances entre les villes participant aux MPA 2022 grâce à une technique d'apprentissage entre pairs.



# Lignes directrices de candidature 2022

De 1 à 3 pratiques pour chaque ville du MUFPP

La date limite pour envoyer vos soumissions est mercredi 15 Juin 2022

## 1. Conditions

Les villes peuvent soumettre jusqu'à trois pratiques alimentaires (un formulaire par pratique). Les villes qui ont postulé aux éditions précédentes des MPA sont invitées à soumettre des pratiques alimentaires nouvelles ou mises à jour. Les soumissions des villes peuvent être envoyées en anglais (préférable), français ou espagnol.

Une pratique alimentaire éligible est toute politique, stratégie, programme, projet, action ou initiative initiée, dirigée, soutenue ou parrainée par le gouvernement de la ville qui aborde ou est liée au système alimentaire (gouvernance, production, transformation, logistique, distribution, consommation et gaspillage) tel qu'inscrit dans le [Milan Urban Food Policy Pact](#).

Une pratique alimentaire est considérée éligible pour les Milan Pact Awards, si la ville candidate a :

1. Signé le Milan Urban Food Policy Pact;
2. Soumis la candidature aux MPA avant le mercredi 15 Juin 2022 par email à [mufpp.award@comune.milano.it](mailto:mufpp.award@comune.milano.it)
3. avec en objet du courriel "NOMDELAVILLE\_MPA2022\_CatégorieMUFPP" (par exemple : pour une pratique soumise par la Ville de Milan dans la catégorie Gouvernance du MUFPP: "MILAN\_MPA2022\_Gouvernance").

Une candidature complète est composée de: un Formulaire de candidature par pratique (formulaire joint) et un Formulaire pour le Fellowship Programme (un par ville); la Lettre du Maire datée et signée par le Maire sur l'en-tête municipal (modèle fourni), une par ville.

## 2. Directives

Les villes qui soumettent leurs pratiques, jusqu'à trois, sont invitées à remplir toutes parties d'un Formulaire de candidature pour chaque pratique.

Les directives suivantes correspondent aux cinq parties du formulaire de candidature.

## I. Information de base

La section I.A demande des informations générales sur la ville et une personne de contact.

La section I.B est destinée à la pratique que vous présentez et demande le titre et des informations supplémentaires sur la pratique.

La section I.C présente une série de pièces jointes obligatoires : Lettre du Maire (datée et signée par le Maire sur l'en-tête municipal) et des photos ou une courte vidéo liées à la pratique (au moins une est requise, les deux sont appréciées).

## II. Description de la pratique

Etant donné que les Awards sont évalués au regard des catégories du MUFPP, la section II.A vous demande d'indiquer la catégorie principale à laquelle la pratique est associée.

Même si la pratique est transversale à plusieurs catégories, il est obligatoire de choisir une seule catégorie comme principale et plus pertinente. Veuillez noter que les interactions avec d'autres catégories du MUFPP sont les bienvenues et seront évaluées selon les critères « d'inclusion » (voir section III. C.).

Dans la section II.B, veuillez indiquer par ordre de pertinence jusqu'à trois Objectifs de Développement Durable (SDG) auxquels votre pratique se réfère. Veuillez-vous référer au [texte complet des SDG](#).

La section II.C demande une brève description de la pratique, incluant des éléments tels que le contexte, les besoins et les raisons de sa mise en œuvre. Veuillez décrire les objectifs de la pratique, ses bénéficiaires ainsi que les principaux enseignements tirés et les résultats obtenus.

La mise en œuvre de la pratique doit avoir déjà été entamée avant sa candidature. Par conséquent, dans la section II.D il est nécess-

aire d'indiquer la date de début de la pratique ainsi que si elle est terminée (spécifier en quelle date dans ce cas) ou si elle est en cours. Veuillez aussi indiquer si la pratique a déjà été présentée auparavant dans d'autres éditions des MPA.

La section II.E demande une liste des acteurs et des parties prenantes impliqués dans la pratique. Merci d'indiquer les services de la ville ou les agences municipales impliqués ; veuillez également remarquer que les partenaires en dehors de la municipalité qui jouent un rôle dans la pratique tels que le monde universitaire, les ONG, le secteur privé ou les organismes donateurs doivent être aussi indiqués. Veuillez indiquer le nom, le nombre et le domaine d'activité des parties prenantes concernées.

La section II.F demande une brève explication de comment votre pratique est financée et de quel est le budget total réservé à la pratique (en Euros).

### III. Critères d'évaluation

Il existe trois critères d'évaluation qui ont été adoptés par le Comité d'Évaluation. Cette section demande de démontrer comment votre pratique alimentaire satisfait les trois critères.

Vous pouvez utiliser jusqu'à 1500 caractères maximum (espaces inclus) pour chacun de trois critères.

Le Comité d'Évaluation attribuera une valeur numérique de 1 à 10 points pour chaque critère afin d'identifier la pratique ayant obtenu la meilleure note dans une catégorie du MUFPP.

#### A. Innovation

Les politiques alimentaires locales évoluent sans cesse pour relever les défis anciens et nouveaux, tels que les inégalités sociales et économiques, l'urbanisation rapide, la propagation des maladies non transmissibles, le changement climatique, la perte de biodiversité, la relance post-Covid-19, entre autres.

Veuillez décrire dans quelle mesure votre pratique apporte des approches et des solutions innovatives pour le développement de la politique alimentaire.

Par exemple, la pratique de votre ville pourrait être une première expérience dans son genre par rapport à d'autres villes dans le monde ou dans votre région.

#### B. Impact

Sur la base de données quantitatives, d'indicateurs ou d'objectifs, veuillez décrire comment votre pratique produit un impact social, environnemental et/ou économique sur votre système alimentaire.

Si possible veuillez-vous référer au cadre de suivi du MUFPP : [The Milan Urban Food Policy Pact \(MUFPP\) Monitoring Framework Handbook and Resource Pack](#).

L'impact social concerne avant tout l'inclusion des groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées, les personnes atteintes de handicaps et / ou déplacées / les migrants, en tenant compte de la dimension de genre.

L'impact environnemental concerne les conséquences des politiques alimentaires sur l'environnement (éq. CO2 et réduction des GES, consommation d'eau et utilisation du sol, préservation et restauration de la biodiversité, etc.) L'impact économique concerne les conséquences financières de votre action sur le plan budgétaire (ex : coûts directs, outils financiers, économies, etc.). Veuillez également souligner la viabilité financière à court et à long terme de votre pratique.

#### C. Inclusion

Pour être efficace, une pratique alimentaire devrait avoir une perspective holistique qui prend en compte plusieurs dimensions dans sa conception et sa mise en œuvre, telles que : les différents champs d'action du système alimentaire (par exemple, plusieurs catégories du MUFPP en même temps), l'implication d'un large éventail d'acteurs et de parties prenantes (comme les départements et les agences municipaux, les secteurs privés, les associations caritatives, les ONG, les chercheurs, etc.), l'inclusion territoriale et l'ampleur de l'intervention (par exemple des quartiers spécifiques, la ville entière, l'échelle métropolitaine).

**La Cérémonie des MPA pendant  
le 8th MUFPP Global Forum se tiendra  
à Rio de Janeiro (Brésil) du 17 au 19 Octobre 2022**

## 3 Critères d'évaluation 6 villes gagnantes

### IV. Défis et besoins d'apprentissage

Cette section vous donne l'opportunité de mettre en lumière et de définir les défis et les besoins d'apprentissage auxquels vous êtes confrontés pour mettre en œuvre et développer la pratique de politique alimentaire proposée. Cette information sera prise en considération pour votre participation au Fellowship Programme. Celle-ci sera utilisée par le Secrétariat du MUFPP pour associer les villes disposées à participer au Fellowship Programme du MUFPP. Cela permettra aussi de mieux promouvoir le partage d'expériences et à échanger avec d'autres villes signataires du MUFPP. Veillez noter que cette section ne contribuera pas à la note attribuée à votre pratique.

### V. Formulaire pour le Fellowship Programme

Le Formulaire pour le Fellowship Programme du MUFPP doit être rempli par toutes les villes qui posent leur candidature. Il demande des informations générales concernant la politique alimentaire de la ville. Le Secrétariat du MUFPP s'en servira pour configurer le Fellowship Programme, en créant et en reliant les villes qui joueront un rôle de conseiller et celle qui seront accompagnées. Ceci afin de transmettre les connaissances et les compétences pratiques tout au long du 2023. Le Formulaire pour le Fellowship Programme demande des informations générales à propos de la ville qui ne sont pas reliées à la pratique, les villes qui postulent devront remplir un tel formulaire, indépendamment du nombre de pratiques proposées.

### 3. Procédures d'évaluation et Cérémonie des MPA

Après la date limite du 15 Juin 2022, le Comité d'Evaluation, composé d'experts internationaux, évaluera les candidatures reçues et attribuera une note de 1 à 10 points pour chacun de trois critères.

Le Comité d'Evaluation identifiera la pratique la mieux notée dans chacune des 6 catégories du MUFPP (gouvernance, régimes durables et nutrition, équité sociale et économique, production alimentaire, approvisionnement et distribution alimentaires, gaspillage alimentaire).

### 4. MUFPP Fellowship Programme

Les six villes gagnantes participeront au MPA Retreat, un rendez-vous de trois jours à Milan pendant l'année 2023, entièrement pris en charge. Le MPA Retreat sera l'élément déclencheur pour le développement du Fellowship Programme du MUFPP.

En effet, en 2023 le Secrétariat du MUFPP, avec le soutien de la Fondation Cariplo, lancera le MUFPP Fellowship Programme, un dispositif d'apprentissage entre pairs auquel participeront les villes gagnantes sélectionnées, en tant que plus avancés dans chacune des six catégories, et un ensemble de villes intéressées à recevoir un soutien grâce au transfert et à l'apprentissage de connaissances, expériences et compétences propices à la résolution de problèmes communs.

Veillez contacter pour toute information supplémentaire l'adresse suivante:  
[mufpp.award@comune.milano.it](mailto:mufpp.award@comune.milano.it)

**Bonne chance !**



Vibes from 2019  
MPA Ceremony  
in Montpellier

**Veillez poser vos questions  
et envoyer vos candidatures à l'adresse suivante:  
[MUFPP.award@comune.milano.it](mailto:MUFPP.award@comune.milano.it)**